

- 1° Services aériens réguliers entre points déterminés. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent le transport public, par aéronef, des personnes, du courrier et (ou) des marchandises, desservant, sur un itinéraire type et avec une certaine régularité, et moyennant une taxe unitaire, des points désignés.
- 2° Services aériens irréguliers entre points déterminés. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent, d'une base désignée, le transport public, par aéronef, des personnes, du courrier, et (ou) des marchandises, desservant, moyennant une taxe unitaire, une région définie, ou un ou plusieurs points déterminés.
- 3° Services aériens de frètement. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent d'une base désignée, le transport public, par aéronef, des personnes et (ou) des marchandises, moyennant une taxe au mille ou à l'heure applicable au frètement d'un aéronef entier, ou moyennant toute autre taxe que la Commission des transports aériens peut permettre.
- 4° Services aériens contractuels. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui n'assurent pas de transport public mais qui transportent des personnes et (ou) des marchandises uniquement en conformité d'un ou de plusieurs contrats particuliers.
- 5° Aéroclubs. Les aéroclubs sont exploités par des transporteurs aériens légalement constitués en tant qu'organismes sans but lucratif ayant pour fin d'assurer à leurs membres des possibilités d'entraînement au vol et de vol récréatif.
- 6° Services spéciaux. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens à des fins que ne prévoit aucune autre classe. Ils comprennent les services d'entraînement au vol, de vol récréatif, de photographie et de relevés aériens, de lutte contre les insectes et plantes nuisibles, de publicité aérienne, de surveillance et d'inspection aériennes, etc.

On trouvera ci-après un exposé des opérations courantes des deux grandes entreprises de transport aérien qui constituent au Canada le noyau des services aériens de transport de passagers et de marchandises.

Air-Canada.—En 1962, l'année de son 25^e anniversaire, Air-Canada a transporté un nombre record de passagers (3,865,408), soit 4 p. 100 de plus que l'année précédente, et parcouru 2,659,578,000 passagers-milles payants avec une charge moyenne de 60 p. 100. Le fret payant transporté, y compris les messageries, atteignait le total de 29,827,000 tonnes-milles et le courrier, 12,862,000 tonnes-milles. Air-Canada célébra ses noces d'argent par le vol d'un de ses premiers avions, un Lockheed 10A à 10 passagers, à travers le pays, d'Halifax à Vancouver. Le 1^{er} septembre 1962, exactement 25 ans après qu'Air-Canada eut inauguré son service de transport de passagers sur la route de 122 milles entre Vancouver et Seattle, l'avion susmentionné refit le même trajet.

Les mois de pointe de l'été de 1962, la compagnie aérienne mettait, à la disposition des voyageurs désirant traverser l'Atlantique Nord, plus de 3,000 places par semaine dans chaque sens selon un horaire de 24 vols aller-retour, et plus de 1,000 places tous les jours dans chaque sens pour les vols dans toutes les parties du Canada. La compagnie a utilisé des avions à réaction DC-8 pour ses voyages au-dessus de l'Atlantique Nord vers la Grande-Bretagne et l'Europe continentale et les a mis en service au cours de l'année sur tous ses vols entre le Canada et les Caraïbes. A la fin de l'année Air-Canada desservait 58 centres au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Europe continentale et aux Caraïbes, sur plus de 35,426 milles de routes aériennes.

A la fin de l'année, la flotte aérienne d'Air-Canada comprenait 11 DC-8, 22 Vickers Vanguard à turbo-propulsion et 48 Vickers Viscount à turbo-propulsion, ainsi que deux DC-3. Au début de 1963, la compagnie devait prendre livraison de quatre Douglas DC-8F et d'un autre Vanguard et elle avait commandé un cinquième DC-8F qui doit lui être livré en 1964.